

Soutien pour le demandeur/requérant

Si vous avez utilisé d'autres formules et guides de cette trousse, vous savez que les tribunaux utilisent des règles pour déterminer si les parents ont des obligations légales pour le soutien alimentaire d'un enfant, pour fixer le montant du soutien, et même pour décider s'il y a lieu de faire exception à ces règles. Les règles sont différentes pour une demande de soutien pour soi-même.

Chaque province, territoire et État pratiquant la réciprocité applique ses propres règles pour le soutien d'une personne qui n'est pas un enfant. Au Canada, les règles (lois) se ressemblent beaucoup d'un endroit à un autre. Les lois traitent des types de questions posées par le tribunal. Voici un exemple :

Sylvie et Marc étaient mariés, ils avaient deux enfants et ils se sont séparés il y a quelques mois. Marc a accepté de payer un soutien pour les enfants et il a mentionné qu'il « aiderait » Sylvie pendant ses études visant à décrocher un meilleur emploi. Le problème réside dans le fait que les enfants sont âgés de seulement 2 et 4 ans. En raison des frais de garde, le travail à temps partiel de Sylvie ne lui laisse pas beaucoup de marge de manœuvre. Marc est maintenant déménagé dans une autre province et il n'envoie plus le plein montant du soutien alimentaire.

Sylvie présente une demande d'ordonnance de soutien pour enfants. Le tribunal de la province de résidence de Marc utilisera les règles – les lignes directrices en matière de soutien pour enfants – pour déterminer le montant que Marc devra verser. Est-ce que Sylvie doit présenter une demande de soutien pour elle-même? Est-ce qu'elle l'obtiendra?

Ce dont le tribunal tient compte

En général, un tribunal considère les questions suivantes pour déterminer si une personne doit payer un soutien à une autre :

- Que faisait chacun dans la famille? Quel était le rôle de chacun?

- Avaient-ils convenu que l'un d'entre eux aiderait l'autre à subvenir à ses besoins?
- Quelles sont les responsabilités relatives à la garde des enfants?
- Est-ce que les deux parents sont en mesure de subvenir à leurs propres besoins? Est-ce qu'ils pourraient le faire?
- Quelles sont leurs situations financières?

Dans certains États pratiquant la réciprocité (le lieu où réside habituellement le défendeur), la liste est plus longue et d'autres ont des listes plus brèves. Il n'existe pas de « liste maîtresse ». Les lignes directrices en matière de soutien pour enfants constituent une série de règles et de montants normaux de soutien pour enfants, mais il n'existe pas de lignes directrices régissant les pensions alimentaires pour conjoint.

La Formule 10 vous permet d'organiser l'information sur vous-même. Elle parle au tribunal de votre vie et ce dernier sera peut-être en mesure de déterminer si vous devriez recevoir un soutien pour vous-même et de préciser le montant et la période de versement. Il est important de mentionner qu'il n'existe pas de garantie; le fait de demander un soutien ne veut pas dire que vous l'obtiendrez ou qu'il sera versé.

Les lois traitant de soutien alimentaire pour un ex-conjoint sont complexes. Elles varient d'une compétence à une autre. Vous devriez consulter un avocat spécialisé en droit de la famille avant de présenter ce genre de demande.

Si vous décidez de demander un soutien pour vous-même, vous devez remplir la Formule 10. Si vous consultez un avocat au sujet de cette partie de votre demande, le fait de remplir d'avance la Formule 10 peut l'aider à vous conseiller.

La Formule 10 est divisée en plusieurs sections. La plupart sont simples. Ayez en main deux exemplaires de la formule, dont un vous servira de brouillon, que vous retranscrirez ensuite au propre. Jetons un coup d'œil sur la formule :

A. Votre demande

N'inscrivez rien pour l'instant sur la ligne où vous pouvez demander un montant précis. Vous inscrirez le montant après avoir rempli la Formule 11 (Déclaration financière). Écrivez « Formule 11 » et « montant du soutien » sur votre brouillon.

B. Faits au sujet de mon allégation

Les six premières lignes fournissent au tribunal certains éléments de vos antécédents. Écrivez vos réponses dans les cases à droite.

Veillez prendre note que la ligne 3 vous demande de décrire votre relation avec le défendeur. Cette relation ne se limite pas au mariage; elle peut inclure une vaste gamme de relations. Il est important de préciser le dernier endroit où vous avez vécu en couple avant la séparation. Si l'endroit était à l'extérieur du Canada, vous devriez consulter un avocat.

C. Mes études

Les énoncés de cette section informent le tribunal de la nature des études que vous avez suivies et à quel moment. Elle est divisée en trois : études secondaires, études postsecondaires et autres types de formation. Inscrivez l'information à propos de vos études dans la colonne de droite.

D. Mon expérience de travail

Cette section présente plusieurs options. Lisez attentivement chaque énoncé numéroté. Aux lignes 21 et 22, prenez note que plus d'un énoncé peut s'appliquer et que vous pouvez ajouter « autres » et fournir des précisions. Si les lignes 23 ou 24 s'appliquent à votre situation, inscrivez-y les renseignements voulus (lisiblement, en lettres moulées).

Voici un brouillon pour vous aider à effectuer les calculs de la ligne 16, si elle s'applique à votre situation. L'échantillon de brouillon montre l'exemple de la ligne 16.

Grille de calcul pour la ligne 16

Inscrivez ici le total de la ligne 5		
Période en mois (années x 12, + mois)		a.
Inscrivez ici le total de la ligne 15		
Période en mois (années x 12, + mois)		b.
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16		

Exemple

Inscrivez ici le total de la ligne 5	7 ans et 2 mois	
Période en mois (années x 12, + mois)		a. 86
Inscrivez ici le total de la ligne 15	3 ans et 6 mois	
Période en mois (années x 12, + mois)		b. 42
Divisez la case b. par la case a. = Ligne 16		48,8 %

E. Raisons médicales

Si vous n'êtes pas en mesure de subvenir entièrement à vos besoins pour des raisons médicales, ou à cause des problèmes médicaux d'une autre personne, allez aux lignes 25 et 26. Pour l'un ou l'autre de ces énoncés, vous devez annexer les documents justificatifs. Les documents à l'appui sont les preuves que vous présentez au tribunal.

F. Le présent et l'avenir

L'information inscrite sur cette formule représente une preuve sous serment ou affirmation solennelle et le tribunal la prendra au sérieux. Certains énoncés de cette section ne s'appliquent pas à votre situation. Lisez attentivement chaque partie. Si un énoncé ne s'applique pas à votre situation, n'inscrivez rien dans la case de droite.

Vous devez remplir les lignes 31, 32 et 33. N'oubliez pas que **vous** vous adressez au tribunal. Soyez clair, précis et réaliste. Utilisez votre brouillon pour préparer vos réponses et évitez les digressions.

* * *

Après avoir rempli votre brouillon, relisez la formule et déterminez les documents à obtenir. Le premier est la Formule 11, votre Déclaration financière.

Après avoir rempli la Formule 11 et avoir obtenu tout autre document nécessaire, revenez au début de la Formule 10 et inscrivez le montant de la pension que vous demandez. Inscrivez le même montant sur la première page de la Formule 1.

Feuille de travail

Inscrivez ci-dessous les documents requis pour compléter votre demande. Après avoir obtenu un document, cochez la colonne « Complété » et conservez les documents avec la Formule 10.

Documents à obtenir / Choses à faire	Complété
Formule 11	
Inscrire le montant de pension demandé dans la partie supérieure de la Formule 10	
Inscrire le montant de pension demandé sur la première page de la Formule 1	

La Formule 10 fait partie de votre témoignage. N'oubliez pas de la signer à titre de demandeur/requérant dans l'espace prévu à cette fin au bas de la formule lorsque vous ferez votre déclaration sous serment ou affirmation solennelle sur la Formule 1.